



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

classes d'intégration scolaire

Question au Gouvernement n° 648

Texte de la question

## CLASSES D'INTÉGRATION

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Marie Geveaux, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

**M. Jean-Marie Geveaux.** Ma question s'adresse à M. le ministre délégué à l'enseignement scolaire. (*« Ah ! » sur les bancs du groupe socialiste et du groupe des député-e-s communistes et républicains.*)

**Un député du groupe socialiste.** Provocateur !

**M. Jean-Marie Geveaux.** Monsieur le ministre, je souhaiterais vous interroger sur les classes d'intégration. En effet, tout au long de l'année, de jeunes étrangers arrivent de plus en plus nombreux en France avec leur famille, à Paris comme en province. L'Etat a toujours préconisé la scolarisation de ces jeunes, quel que soit le statut de leurs parents, et ils ont été placés au fur et à mesure de leur arrivée dans des classes dites « d'intégration », pour apprendre au plus vite la langue française et rejoindre par la suite les classes ordinaires. Le nombre croissant de ces nouveaux arrivants non francophones pose un problème inquiétant pour les enseignants qui en ont la charge et sont obligés, à chaque nouvelle arrivée, de recommencer leur travail à zéro. Ce système montre donc ses limites dans certains endroits et je souhaiterais, monsieur le ministre, connaître votre analyse de la question ainsi que les mesures que vous comptez mettre en place pour organiser le mieux possible la scolarisation et l'intégration de ces jeunes étrangers.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué à l'enseignement scolaire.

**M. Xavier Darcos,** ministre délégué à l'enseignement scolaire. Monsieur le député, je suis très heureux que vous posiez cette question dans un tel contexte.

**M. Bruno Le Roux.** Ah oui !

**M. le ministre délégué à l'enseignement scolaire.** J'en profite pour rappeler le travail qui se fait au quotidien dans les classes et pour rendre hommage aux professeurs du premier degré et aux professeurs de collège enseignant dans les 1 137 classes d'intégration ou les 762 classes d'adaptation qui existent actuellement et comptent chacune une quinzaine d'élèves. Ces professeurs remplissent une des missions les plus honorables de l'école de la nation puisqu'ils accueillent sans distinction, sans aucune condition, des élèves qui arrivent du Kosovo, d'Afrique, de pays en proie à la violence. On leur apprend le français et on les initie à notre culture. Petit à petit, ils rejoignent le système normal.

Cet enseignement a un prix. Mais j'estime que l'engagement de la République française vis-à-vis de ces jeunes ne mérite pas que l'on discute les coûts. En l'occurrence, l'augmentation est effectivement très sensible puisque le nombre de jeunes concernés est passé, en une année, de 27 500 à près de 35 000.

Il faut aussi penser au problème de la formation des maîtres : nous les formons de plus en plus au français

langue étrangère et divers documents pédagogiques leur sont communiqués.

Mais je voudrais ajouter - c'est peut-être le plus important - que ces jeunes qui arrivent de l'étranger, où ils ont vécu des situations familiales, sociales, nationales extrêmement difficiles, se rendent compte, en entrant dans les écoles de France, de la chance qu'ont les petits élèves de notre pays. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) Ils découvrent nos équipements, la qualité de nos enseignants, tout ce qui est fait en matière sportive, culturelle, éducative, et ils voient dans l'école une chance d'intégration. Ils se révèlent d'ailleurs souvent très bons élèves et offrent aux autres un modèle de travail et de culture scolaire fort utile.

**Mme Martine David. Bla, bla, bla !**

**M. le ministre délégué à l'enseignement scolaire. Ils sont pour ainsi dire le sel de la terre dans nos établissements du premier degré, et nous devons considérer que les accueillir est une chance.**

*(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Marie Geveaux](#)

**Circonscription :** Sarthe (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 648

**Rubrique :** Enseignement maternel et primaire

**Ministère interrogé :** enseignement scolaire

**Ministère attributaire :** enseignement scolaire

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 22 mai 2003

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 22 mai 2003